

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 10 février DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Éric HEBERT, Dominique LEGO Christophe THIESSÉ,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Patrick HUON,
Mmes Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ,

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Christophe COPLO
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. Mohamed ATIF, Sébastien MULLER, Grégory TEINTURIER, Djibrirou SOW,
Mmes Sonia ROSSIGNOL, Hélène DUTEURTRE, Magali FORTUNA, Danuta MARC, Isabelle AVENEL, Sabrina EL MESBAHI, Elisabeth BOUJU, Sandrine BOUGUERRA, Fatou Bintou FALL, Mireille FRESNE, Clara MOULIN, Audrey MELGARD, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

10 février 2026

DATE DE CONVOCATION

4 février 2026

DATE D'AFFICHAGE

12 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

11

PROCURATION(S)

VOTANTS

11

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 2

PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – CRÉANCES ÉTEINTES -2026

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente expose au Conseil d'administration :

Le 18 août 2023, la commission de surendettement des particuliers de l'Eure a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. En l'absence de contestation, l'effacement de la dette s'impose.

Le 24 décembre dernier, le trésorier municipal a informé le CCAS de la décision de commission de surendettement des particuliers de l'Eure concernant un particulier qui résidait à l'Espagnes et sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement de la dette de :

- M. XXX pour la somme de 796,81€

Collectivité	Montant	Numéro de la pièce
25000 – Budget CCAS	304 ,00€	T-704700000037
25000 – Budget CCAS	188,81€	T-7047000000416
25000 – Budget CCAS	304,00€	T-7047000000417
Total	796,81€	

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **ADMETTRE** en créances éteintes cette dette d'un montant de 796,81€,
- **DIRE** que la dépense correspondante sera constatée sur le budget 2026 au compte 6542 : créances éteintes, chapitre 65.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **ADMET à l'unanimité** en créances éteintes cette dette d'un montant de 796,81€,
- **DIT à l'unanimité** que la dépense correspondante sera constatée sur le budget 2026 au compte 6542 : créances éteintes, chapitre 65.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES